

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

TENDANT À PROTÉGER LES MINEURS DES USAGES DANGEREUX DU PROTOXYDE
D'AZOTE - (N° 3987)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par

Mme Six

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer le mot :

« gratuitement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.